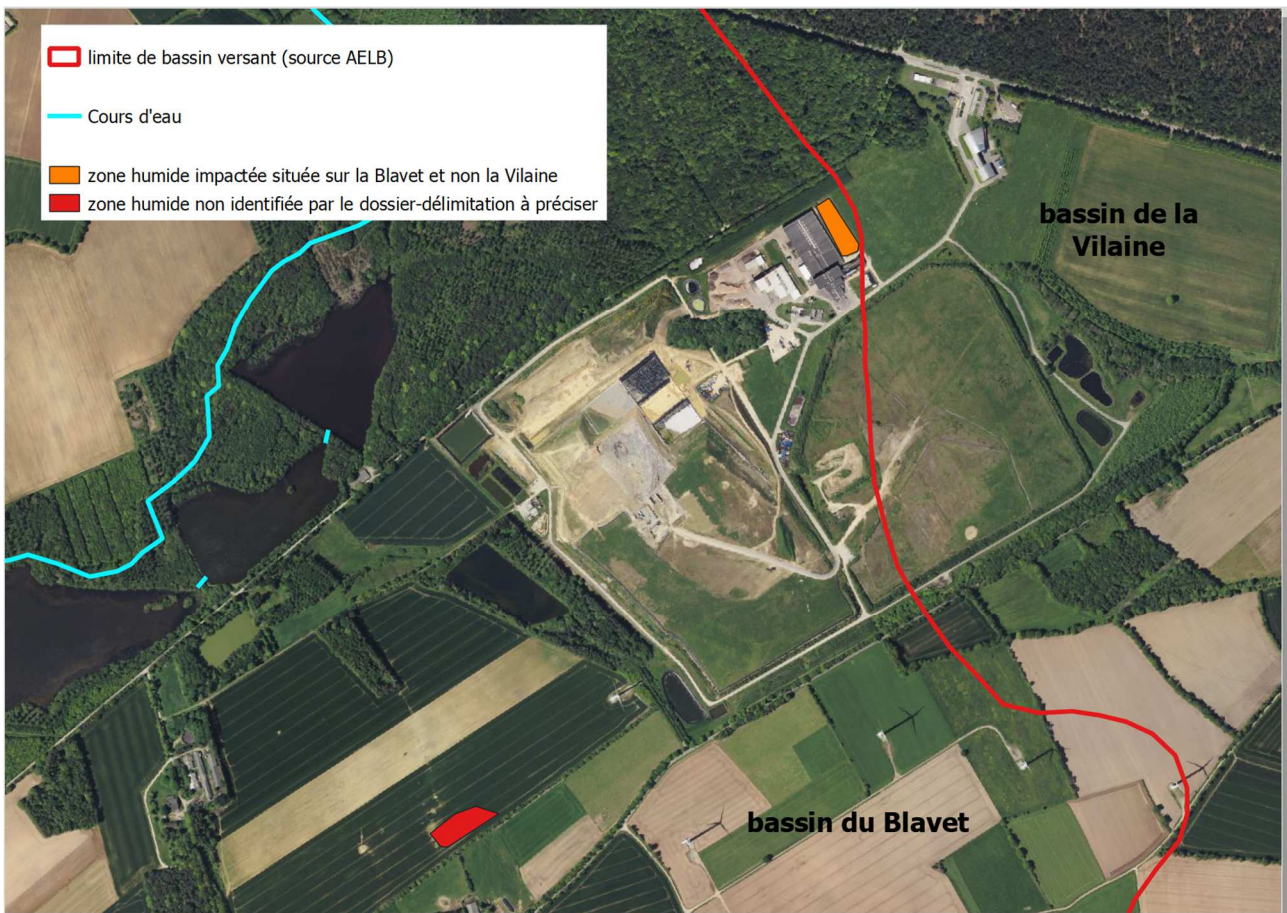


Lors de sa réunion du 26/10/23, le Bureau de la CLE du SAGE Blavet a étudié le dossier de Projet industriel de recyclage et de valorisation énergétique de déchets sur le site SUEZ de Gueltas .

Concernant les zones humides :

- il a été mis en évidence que :
  - o Une partie des zones humides impactées par les installations du pôle Valorisation & Préparation Matière se situent sur le bassin versant du Blavet et non de la Vilaine comme l'indique le dossier (cf. carte ci-dessous).
  - o Des sondages tarière ont montré l'existence, dans l'emprise du projet de stockage, d'une petite zone humide non identifiée par le dossier. Sa délimitation exacte reste à préciser. (cf. carte-ci-dessous).
- Le Bureau de la CLE estime que la création de la zone de stockage et du drainage qui va être mis en place est susceptible d'avoir des impacts indirects sur les zones humides périphériques au projet.
- Le Bureau de la CLE estime que la mesure compensatoire zones humide proposée sur le bassin versant du Blavet ne présente pas d'intérêt.



Concernant les rejets d'eau, le Bureau de La CLE a souhaité :

- Obtenir des données sur la qualité des eaux pour notamment savoir si des dépassements de normes de rejets ont été observés par le passé.
- Connaître le devenir des eaux dans le cas où des dépassements de normes auraient été mesurés avant rejet hors du site.

Au regard de ces éléments, l'avis de la CLE du SAGE Blavet est le suivant :

**Un avis favorable sous réserve :**

1- que l'impact sur les zones humides soit précisé (impact direct au niveau de l'emprise de la zone de stockage de déchet + impact indirect sur les zones humides voisines du fait du détournement de la circulation des eaux souterraines et du rabattement de nappe) et que des mesures compensatoires adaptées soient retenues. Concernant la mise en œuvre de mesures compensatoires, les services du SAGE disposent d'éléments de connaissance sur des sites à potentiel de restauration sur le bassin de la Belle-Chère.

2- que des informations sur l'historique de la qualité des rejets du site et les procédures de gestion des eaux en cas de dépassement des valeurs limites soient fournies afin de s'assurer du bon fonctionnement des systèmes mis en œuvre.

**La CLE demande que les modifications du dossier liées à ces réserves soient soumises à son avis.**

Par ailleurs la CLE souhaite informer le service en charge du suivi du fonctionnement du site SUEZ que, lors d'une visite sur site, un technicien du SAGE a constaté des apports de MES dans l'écoulement en aval de la réserve incendie qui est connecté au ruisseau de la Belle-Chère. Un point de vigilance lui semble nécessaire sur ce phénomène et sur son impact éventuel sur le ruisseau.

Personne en charge du suivi du dossier. Ronan Caignec 06 82 60 53 72 - [ronan.caignec@bseil.fr](mailto:ronan.caignec@bseil.fr)